



**MAIRIE**  
10, rue de Verdun  
44310 SAINT LUMINE DE COUTAIS  
☎ 02 40 02 90 25  
📠 02 40 02 94 17

# Special Elections



## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Les élections municipales 2026 ont lieu, sur la commune, le dimanche 15 mars 2026.

Vous allez élire vos **conseillers municipaux pour 6 ans** mais également vos **conseillers communautaires** qui représenteront notre commune au sein de la **Communauté de Communes de Grand Lieu**.

Vous pouvez voter, si vous avez **plus de 18 ans**, si vous êtes français ou ressortissant de l'Union Européenne et à condition d'**être inscrit** sur la liste électorale de votre commune.

## BUREAUX DE VOTE

Les bureaux de vote seront ouverts de 8H à 18H sans interruption.

### Vous habitez dans le bourg de St Lumine :

- Votre bureau de vote sera le **Bureau n°1 : Salle de la Mairie**
- Vous accéderez au bureau de vote par la rue de Verdun
- Le parking à votre disposition sera celui de la Mairie
- 

### Vous habitez dans un des villages de St Lumine :

- Votre bureau de vote sera le **Bureau n°2 : Salle des Fêtes**
- Vous accéderez au bureau de vote par la rue d'Herbauges
- Le parking à votre disposition sera celui de la salle omnisports

Les nouveaux inscrits vont recevoir **une nouvelle carte d'électeur** dans les prochains jours.

Le nom du bureau de vote et son adresse figurent sur votre carte d'électeur. Merci d'y être bien attentif.

## MODE DE SCRUTIN

Les conseillers municipaux sont élus au **scrutin de liste bloquée**.

Vous ne pouvez ni ajouter de noms ni en retirer : le **panachage n'est plus autorisé**. Vous votez en faveur d'**une liste que vous ne pouvez pas modifier**. Si vous le faites votre **bulletin de vote sera nul**.

Vous élierez également plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant **un seul bulletin de vote** mais y figureront **deux listes de candidats**. Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires qui sont **issus de la liste des candidats au conseil municipal**.

## PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE

Vous devrez **obligatoirement présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter** parmi l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.

### Attention

Vous devez présenter l'original du document. Une photographie ou un téléchargement sur smartphone ou une photocopie ne sont pas acceptés.

## VOTE PAR PROCURATION

**Parce que c'est important, il y a toujours un moyen de voter.**

**Informations au dos de cette page.**

Vous allez être **absent le jour du vote** d'une élection ? Vous pouvez **charger un électeur** de voter à **votre place** dans **votre bureau de vote**. Pour cela, vous devez faire une **procuration** de vote. Faire cette démarche **au plus tôt** vous assure de pouvoir voter par procuration le jour du vote. La situation varie selon que vous faites la démarche **en France** ou **à l'étranger**. Nous vous présentons les informations à connaître.

**Attention**, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir **qu'une seule procuration faite en France**.

## A SAVOIR :

En France, le vote s'effectue de manière personnelle. Toutefois, si vous savez que, le jour du scrutin, vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote, vous pouvez **donner procuration** à une personne de confiance. Cette personne devra voter selon les consignes données.

### Le vote par procuration : principe général

À l'occasion d'une procuration, un électeur A (le mandant) donne procuration à un électeur B (le mandataire) afin que celui-ci vote à sa place le jour du scrutin. Le mandataire doit être inscrit sur une liste électorale.

**Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre.** Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Si vous déménagez et changez de commune d'inscription sur les listes électorales, votre procuration demeure valable.

### Comment et quand donner procuration ?

À l'approche des élections municipales qui se dérouleront le 15 mars 2026, **il sera possible d'établir et de résilier sa procuration de façon entièrement dématérialisée en utilisant l'identité numérique de niveau élevé.**

Expérimentée lors des élections européennes et législatives de 2024, la dématérialisation complète de l'établissement des procurations a été un succès. Plus de 100 000 procurations ont été établies entièrement en ligne.

### Faire une demande de procuration en ligne sur le site

Vous devez ensuite faire valider votre procuration en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité.

[www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)

### Faire une demande de procuration en faisant valider un formulaire Cerfa papier

Dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, un consulat, ou un lieu accueillant du public dont la liste et les dates et heures d'ouverture sont arrêtées par le préfet. Vous devez vous munir d'un titre d'identité.

[www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R12675](http://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R12675)

Cerfa 14952\*04

**Important** : pour donner procuration, vous devez connaître le numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur la carte électorale de chaque électeur et peut être retrouvé directement en ligne sur le site internet [service-public.gouv.fr](http://service-public.gouv.fr).

### Que faire si je ne peux pas me déplacer ?

Pour faciliter le vote des personnes qui ne peuvent manifestement pas se déplacer en raison de maladies ou d'infirmités graves, les officiers et agents de police judiciaire peuvent **recueillir les demandes de procuration au domicile** de ces personnes.

Dans ce cas, la demande de déplacement à domicile doit être formulée par écrit et être accompagnée d'une attestation sur l'honneur indiquant que l'électeur est dans l'impossibilité manifeste de comparaître.

### Combien de temps est valable une procuration ?

La procuration est établie :

- **soit pour un scrutin déterminé** (pour les deux tours de l'élection ou bien pour un seul) ;
- **soit pour une durée donnée**, dans la limite d'un an, à compter de sa date d'établissement.

**À noter** : même s'il a établi une procuration, le mandant peut tout à fait se rendre à son bureau de vote et voter personnellement, si l'électeur qu'il a désigné comme mandataire n'a pas déjà voté en son nom.

Dans le cas inverse, le mandataire ne pourra plus faire usage de sa procuration s'il est constaté que le mandant s'est déjà présenté au bureau de vote.

### Nombre de procurations par mandataire ?

Le jour du vote, l'électeur désigné ne peut avoir qu'une procuration établie en France.

### Quand faut-il faire la procuration de vote ?

Vous devez faire la procuration **le plus tôt possible**, à cause des délais d'acheminement et de traitement de la procuration.

En effet, vous risquez de ne pas pouvoir voter si la mairie ne reçoit pas votre procuration à temps ou si elle n'a pas le temps nécessaire pour la prendre en compte.

